

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel officier*

**Arrêté du 19 septembre 2017  
portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1726422A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2<sup>o</sup>) et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;  
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;  
Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;  
Vu la convention n° 79786 en date du 6 octobre 2016,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Ludovic Lasne (NIGEND : 308832 – NLS : 6545414 – NID : 9033011103) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019 inclus, en qualité de conseiller gendarmerie au sein du commandement terre pour le territoire national.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions à l'école militaire au 1, place Joffre, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 septembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels  
militaires de la gendarmerie nationale,  
E.-P. MOLOWA*